

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

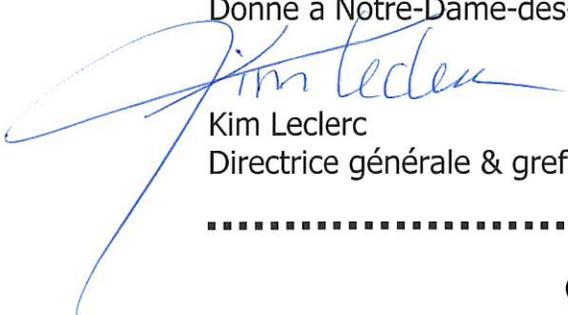
Prenez avis que le conseil municipal de Notre-Dame-des-Bois, à sa séance ordinaire du 14 juin 2022 à 19h30 étudiera la demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

Propriété de Monsieur Marc Morin et Monsieur Denis Spooner, lot 4 766 977, située sur la rue Principale Ouest, Notre-Dame-des-Bois.

Si elle est acceptée en totalité, cette dérogation mineure permettra le lotissement d'un lot avec une façade de 39.01 mètres au lieu de 50 mètres avec une superficie d'environ 4 700 mètres carrés.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande, le 14 juin 2022 à **19h10**, au lieu ordinaire des séances du conseil, pour ladite assemblée de consultation.

Donné à Notre-Dame-des-Bois, ce 19 mai 2022.



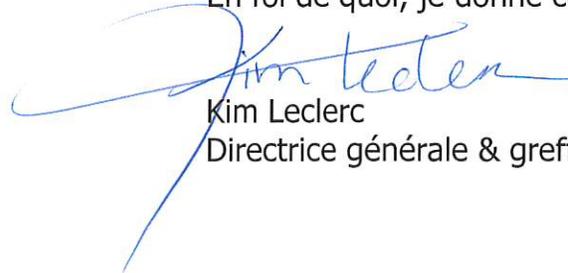
Kim Leclerc  
Directrice générale & greffière-trésorière

.....

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, résidant à Notre-Dame-des-Bois, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 11h et 15h, le 19 mai 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 19<sup>ème</sup> jour du mois de mai 2022.



Kim Leclerc  
Directrice générale & greffière-trésorière